



L'Édito du Maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois

J'ai le plaisir de vous présenter ce troisième numéro de la nouvelle formule du journal municipal «BESSINES INFOS» qui peut désormais vous être adressé, à votre demande, par courriel avant la distribution de la version papier qui continue.

La solidarité des Bessinois(es) pour l'accueil des familles ukrainiennes

Deux familles ukrainiennes ont été accueillies sur notre commune: l'une au gîte de Noisy et la seconde par une famille bessinoise. Vous avez été nombreux à participer par vos dons et votre disponibilité à cet accueil. Au nom du Conseil municipal, je vous en remercie chaleureusement et je vous renouvelle notre appel à votre générosité.

La sécurité routière est l'affaire de chacun d'entre nous

Vous savez qu'un grave accident de la circulation a eu lieu, le dimanche 8 mai, rue du Breuil Marais. Un conducteur, victime d'un malaise, a perdu le contrôle de son véhicule et a coupé la route à 3 motards qui venaient en sens inverse à vitesse raisonnable et circulant dans leur voie de circulation. Les causes de cet accident sont connues et le non respect de la limitation de vitesse par le conducteur de la voiture en fait partie.

J'ai été interpellé sur la sécurité de nos voies de circulation et même mis en cause par certain(e) élu(e) de l'opposition municipale relayé(e)s par quelques uns de leurs sympathisants au motif que j'ai supprimé le stop surnuméraire sur la rue du Centre au carrefour de la rue des 3 ponts et 2 chicanes inutiles, à la demande de plusieurs riverains, de cette même rue. Mais si la vitesse excessive, en infraction avec la réglementation qui a été prise par la municipalité, est souvent décriée, il y a aussi, trop souvent, des véhicules garés sur les trottoirs qui empêchent les piétons de circuler sur cet espace qui leur est normalement réservé.

J'ai confié à la commission « environnement et cadre de vie », la mission de faire des propositions au Conseil Municipal pour améliorer la sécurité routière sur l'ensemble de notre territoire communal. Nous y reviendrons ... mais de grâce sans polémique inutile ni procès d'intention.

Les vacances approchent et les festivités sont de retour (Cf p2)

En particulier, la municipalité et le Comité des Fêtes organisent une grande fête de la Musique le 25 juin et renouent avec le traditionnel feu d'artifice le 13 juillet au soir. Venez nombreux faire la fête ! Dans quelques semaines, ce sera l'été et les vacances estivales. Bonnes vacances à tous, profitez de la liberté sanitaire retrouvée, soyez prudents et prenez bien soin de vous.

Christophe GUINOT
Maire de Bessines

"L'homme de Bessines"

Article rédigé par Claude JUIN, maire de Bessines de 1983 à 1995

L'histoire de cette sculpture que les habitants et les promeneurs sur notre commune peuvent rencontrer à certains détours comme la place de la mairie, l'espace Noisy, la rue Jean Richard ou encore sur l'étroite petite route qui mène à l'église, date d'une trentaine d'années. Elle est née de ma rencontre alors que j'étais le maire, avec Guy Tortosa conseiller pour les arts plastiques de la région Poitou Charentes.

Il m'a présenté un jeune artiste originaire de la Vendée et qui s'était déjà fait remarquer par ses premières créations : Fabrice Hybert.

Je lui ai fait la proposition de créer une oeuvre ayant pour symbole la rencontre de l'homme et de l'eau. Ce qui me semblait être la caractéristique de notre territoire : la possibilité pour l'homme par son travail de maîtriser une étendue d'eau afin d'y vivre.

Après quelques semaines, il me montra la maquette d'une petite statue représentant un homme d'où l'eau sortait de son corps par tous ses orifices. Je présentais celle-ci au conseil municipal qui accepta à l'unanimité sa création.

Je reprends la description qu'en faisait Guy Tortosa dans le bulletin municipal N° 9 de mars 1991 : "Empruntant leur couleur aux véhicules agricoles et aux extra-terrestres, exprimant des humeurs limpides à travers onze petits orifices naturels, six hommes fontaines absolument identiques d'une hauteur de 87 cm, campent ici et là, tels de candides envahisseurs..."



L'agenda des manifestations



- **Fête de la musique, organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes** le samedi 25 juin sur la zone de la Mude
- **Vide Grenier du club de foot**, le dimanche 10 juillet au stade du Gros Buisson
- **Fête nationale**, organisée par la municipalité et le comité des fêtes le mercredi 13 juillet au stade du Gros Buisson (feu d'artifice, animation musicale, buvette)
- **Forum des associations, organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes** le dimanche 4 septembre sur la zone de la Mude
- **Vide grenier de Bessines Animation**, le dimanche 11 septembre à l'espace Noisy
- Et nous n'oublions pas le **Repas des aînés**, qui aura lieu au 4ème trimestre 2022



L'actu des associations

Association Pierre Levée, Mémoire et Patrimoine

Notre « Jeune » association, créée en 2019, s'est donnée pour mission de mettre en valeur le patrimoine culturel de Bessines, en coordination étroite avec les propriétaires concernés, ses adhérents, et toute personne souhaitant s'investir dans notre patrimoine matériel et immatériel. Lors de l'Assemblée Générale (AG) qui s'est tenue le 12 avril 2022, le bilan Moral et Financier 2021 a été présenté ainsi que notre activité principale centrée autour de la commémoration du « 100aire de la naissance de Jean Richard », l'enfant du village.... L'AG fut aussi l'occasion de définir les futurs objectifs : vous raconter l'histoire de notre village, ses noms, ses lieux-dits, les personnages etc.



Bessines au fil de l'eau... Intégrés au Marais Poitevin, les univers aquatique, végétal, minéral se côtoient. De nombreux puits et pompes jalonnent les rues de notre commune ou agrémentent les propriétés privées. Certains sont en service, d'autres non. Nous avons commencé un état des lieux (photos, emplacements, etc.) et essaierons de comprendre comment la vie s'organisait autour de ces puits. Nous tenterons ensuite de vous en rendre compte. Si vous possédez un puits ou une pompe, et souhaitez nous aider à comprendre « Bessines au fil de l'eau », n'hésitez pas à nous contacter au 06 80 90 89 17. Les photos des puits resteront anonymes, si vous le souhaitez

Comité des fêtes

Après deux ans marqués par la pandémie, le Comité des fêtes de Bessines renoue avec son activité originelle, le soutien des associations bessinoises et l'organisation d'événements sur la commune. Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai. Composé de 8 membres, il pourra également compter sur l'engagement de nombreux bénévoles issus des associations de la commune, indispensables au bon fonctionnement du Comité.

Le Bureau :

- * Président : Bérenger BILLEROT
- * Vice-Président : Michel VOINEAU
- * Trésorier : Roland LE DREO
- * Trésorière Adjointe : Emmanuelle DUPIN
- * Secrétaire : Corinne GUITTON
- * Secrétaire Adjoint : Thierry GRELLIER
- * Assesseurs : Jean-Claude LOISEAU (Responsable du matériel mis à disposition des associations) et Gilbert BARRANGER

Vous êtes une association ou un particulier ? Vous organisez un événement et vous avez besoin de matériel (stands, barnums, tables, bancs,...) ?

Contactez le Comité des fêtes qui peut mettre à votre disposition ce matériel à l'adresse comitedesfetesbessines@gmail.com

Association des Jardins Partagés du Bief Jaron

L'assemblée générale des jardins partagés de Bief Jaron de Bessines a eu lieu jeudi 28 avril à 18h30 aux jardins partagés.

Le président Serge Gelin revient sur les activités de l'année écoulée avec notamment l'arrivée de nouveaux adhérents. L'association compte environ 30 adhérents qui se partagent les seize parcelles disponibles.

Des achats ont été réalisés au cours de l'année, avec une tondeuse et un rotovale, ainsi que des ruches et des équipements pour les bénévoles.

Il est d'ailleurs prévu une belle récolte de miel sur la première ruche installée l'année dernière.

Il y a également un projet d'achat d'une brouette et d'un motoculteur.

La réunion se termine par le renouvellement du bureau :

- président : Serge Gelin, assisté de Mado Hegron
- trésorier : André Nivelles
- secrétaire : Jacques Vinet

La soirée s'est terminée par un verre de l'amitié.

Nous espérons avoir une subvention 2022 de la mairie pour continuer notre projet ruches et autres achats.

Bravo aux jardiniers pour leurs belles parcelles.



Les travaux de l'église Saint Caprais

article rédigé par Alain LUSSEAULT

La mise en valeur du patrimoine est au cœur de l'action de l'équipe communale. A ce titre notre église fait l'objet de toutes les attentions.

C'est la loi

Les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907 édictent un principe en vertu duquel les édifices culturels, propriété des collectivités publiques, sont affectés gratuitement, exclusivement et perpétuellement au culte catholique (articles 13 de la loi de 1905). Les frais d'entretien et de conservation sont exclusivement à la charge de la commune.

Une visite s'impose

Pénétrons à l'intérieur, l'entrée de l'église est protégée par une porte en bois bien abimée par les pluies portées par les vents d'ouest. Elle fait l'objet d'une remise en état respectueuse : dépose et réparation à l'identique. Une porte provisoire a été installée pendant les travaux.

En trébuchant sur le seuil vous comprendrez pourquoi un accès handicapé s'impose. Le visiteur s'arrête naturellement dans le narthex et cherche à comprendre les raisons de son étonnement et de son émotion. Les murs s'écartent en leur sommet. Le chœur n'est pas dans l'axe de la nef. Tout cela contribue à créer une atmosphère particulière, tout cela doit avoir un sens. La nef vous propose une lecture romancée d'une histoire millénaire. Les indices sont partout : murs, dallages, charpentes...etc. Ecoutez vos yeux, laissez parler votre cœur, vous êtes l'auteur de ce récit. Si vous le souhaitez vous pourrez valider vos réponses à l'aide de la notice disponible à l'entrée.

Dans le chœur le sol se dérobaît sous vos pieds tant le parquet était ondulé. L'humidité avait dilaté les lames. Le parquet a été remplacé intégralement. Tous les travaux ont été faits avec le souci de perturber le moins possible la communauté paroissiale.

A la hauteur du nouvel autel levez les yeux pour repérer la clef de voute et y lire l'acronyme gravé dans la pierre. Enfin, à l'extrémité du chœur un autel en pierre propose un moment de l'apocalypse de Saint Jean. Pour les uns l'apocalypse est une fin et pour d'autres un renouveau.

A l'extérieur

L'église Saint Caprais est très belle, avec son chevet à colonnades et ses modillons tous différents. En mille ans, elle a connu bien des vicissitudes. La dernière restauration date de 1985. L'église est un monument historique et tous les travaux se font avec l'assentiment des autorités compétentes et par des spécialistes habilités.

Notre église dégage un charme certain. Discrète et rassurante, elle mérite un bel écrin. Pourquoi le cimetière ne remplirait-il pas ce rôle ? Les édiles communaux réfléchissent à plusieurs projets. Cela fera l'objet d'un prochain article.



Soutien au peuple Ukrainien

Article rédigé par Marie-Madeleine BERTHIER

La commune de Bessines s'est rapidement positionnée pour accueillir des réfugiés ukrainiens.

Deux familles ont trouvé refuge dans notre commune : au gîte de Noisy (2 adultes et 2 enfants) et au sein d'une famille (2 adultes et 1 enfant)

L'administration n'était pas préparée à cette arrivée et ne pouvait que difficilement répondre à nos besoins. Le CCAS a dû innover.

Rien n'aurait été possible sans un vaste élan de solidarité : dons des particuliers (meubles, vêtements, denrées alimentaires...) et prestations offertes par les commerçants Bessinois.

Merci à tous ceux qui ont contribué à cet accueil.

La vie courante s'installe. Les familles ukrainiennes deviennent autonomes. L'un a trouvé du travail, l'autre tente d'apprendre le français.

L'urgence passée, il convient de s'interroger sur la pérennisation de l'accueil. Logement, cohabitation poseront des problèmes auxquels il conviendra d'apporter des réponses.

Des besoins subsistent. Nous sommes encore à la recherche de professeurs de français réguliers, de chauffeurs occasionnels...

Des dons alimentaires sont toujours nécessaires pour la famille du gîte : viande, poisson, œufs, fruits et légumes, à déposer directement au gîte. Merci pour votre générosité !

La commission Environnement et Cadre de vie propose aux Bessinois de participer à des "Rando'clean", le 1er dimanche de chaque trimestre, afin de ramasser les déchets laissés dans la nature par des promeneurs irrespectueux.

Le rendez-vous est fixé à 10h sur le parking de la Mairie, le matériel (pinces et sacs) sera fourni par la Municipalité (prévoyez des gants et des chaussures adaptées).



Les dates à retenir en 2022 :

- dimanche 3 juillet 2022
- dimanche 2 octobre 2022

Pour tout renseignement,
contacter
Nicole Sarraud-Brugère
au 06 01 37 11 90
ou par mail :
nicole.sarraudbru@free.fr



Le mercredi 18 mai à 14h00, les jardins partagés du Bief Jaron de Bessines ont reçu une vingtaine d'enfants du centre de loisirs encadrés de leurs animateurs.

Ils ont d'abord découvert les jardins en marchant tranquillement dans les allées.

Ensuite les jardiniers leur ont présenté les différentes parcelles de légumes, les ustensiles et aussi comment fonctionne la pompe à eau.

Les enfants cherchent le nom des plants et à quoi ils servent, certains connaissent, d'autres sont novices.

Ensuite, l'apiculteur amateur de Bessines leur a présenté les 5 ruches installées au fond de la grande parcelle. Il raconte la vie des abeilles et de la reine en montrant le matériel qu'il faut pour s'en occuper et récolter le miel.

Début mai, 17 kg ont été récoltés sur la première ruche.

La séance se termine à l'ombre d'une haie, les enfants gouttent aux fèves et surtout au miel naturel toutes fleurs.

En espérant qu'ils aient envie de faire un petit jardin chez eux.

Merci aux jardiniers (ados et adultes) de leur présence.



Crédit Photo : Association des Jardins partagés du Bief Jaron

Parole à l'opposition

Mai 2020 – 5 Décembre 2021 : 1^{er} mandat de Mr Guinot,
5 Décembre 2021 – mars 2026 : 2^{ème} mandat de Mr Guinot.

Quelle différence ? Aucune.

La même équipe dirigeante est restée en place avec les mêmes difficultés de fonctionnement / comportement et problèmes de communication. Pourtant les membres de la liste d'opposition sont TOUS différents. On ne peut donc pas dire « c'est la faute de l'opposition ». Seule cette majorité serait bienveillante, face à toute opposition quel qu'elle soit ? Interrogeons-nous donc pourquoi en 2022, notre village vit encore dans une perpétuelle querelle non-constructive et toujours exprimée à charge.

En ce qui concerne notre équipe de 4 élus, les choses sont simples. Nous reconnaissons sans ambiguïté le résultat des urnes ; l'équipe en place est pleinement légitime et chargée de mener à bien son projet... dans le respect de tous les membres de son conseil municipal.

En effet, nous estimons n'avoir aucun ordre ou semonce à recevoir de la majorité. Il n'est, pas acceptable que les règles de base de politesse et de respect de la personne humaine ne soient pas de mise et que nous, élus, soyons pris vertement à parti à tour de rôle. Nous sommes libres de nous investir aux actions mises en œuvre selon nos propres visions, et donc de proposer d'autres solutions/idées sans avoir à être pointé du doigt. Nous devons être libres de nous exprimer publiquement sur tout sujet et par tout moyen légal de notre choix, sans subir de menace en retour.

Un maire doit-il faire la loi ? Ou la faire respecter ?

- Ainsi, peut-il retirer tout équipement public destiné à la sécurité routière (et installé par approbation de conseils municipaux antérieurs) sans lui-même en référer et demander l'approbation de son Conseil Municipal ? NON

- Peut-il se soustraire aux principes de fonctionnement d'un bureau de vote : ne pas exiger la présentation de la carte d'identité à un bureau de vote ? absence d'assesseurs prévus sur la liste ? NON

- Peut-il interdire l'usage du téléphone lors d'un conseil municipal interdisant ainsi toute recherche d'informations pour enrichir les débats ? Lorsque couper la sonnerie aurait suffi. NON

- Un Conseiller en charge de la commission Révision des listes électorales, peut-il convoquer des conseillers municipaux en vue de réviser les dites-listes électorales, ne pas honorer le rendez-vous, valider des listes sans les réviser/radier des personnes n'habitant plus la commune ? NON

- Peut-il autorisé la récupération de matériaux provenant d'un bien public en réparation, par un citoyen de Bessines, sans l'avoir proposé au Conseil Municipal et vérifier que les dits-matériaux auraient pu servir à des personnes plus nécessiteuses ? NON

Enfin, c'est à notre insistance et après avoir entendu « nos priorités sont ailleurs » de la part de la majorité en place, que celle-ci a enfin accepté de revoir la sécurité routière dans notre village. Il nous a été promis une étude complète / état des lieux, analyse des besoins et commission sécurité pour avancer rapidement vers une sécurisation de notre village et éviter le dramatique accident du 8 mai 2022. Espérons cette fois-ci, que nous aurons un vrai travail d'équipe pour le **bien de TOUS**.

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100075625792999>.

Ou contactez-nous sur notre adresse mail : bessinesnaturellement@gmail.com

Michel Voineau
Conseiller Municipal
P/O l'Equipe Bessines Naturellement

Espace Noisy... une histoire de famille

Article rédigé par Pascale CORDEAU

Située 8, rue du Four et autrefois corps de ferme, cette maison d'habitation, devenue espace culturel le 1er juillet 1990, appartenait à **Alphonse et Eglantine Noisy**.

A sa majorité, Madeleine, leur fille, souhaita épouser un jeune homme, issu d'une famille beaucoup moins aisée et de patrimoine beaucoup plus modeste. A cette époque, ce genre de mésalliance était très mal vu et ses parents lui refusèrent ce mariage.

A compter de ce triste jour, Madeleine manifesta des troubles mentaux, et fut internée en psychiatrie à l'hôpital de Niort où elle résida jusqu'à la fin de sa vie. Veuve très tôt, sa mère lui rendait visite en vélo à l'hôpital, toute vêtue de noir et pédalant très vite. Lors de ses permissions, Madeleine revenait au village pour rendre visite à Mme Yvette Cordeau, sa conscrite et amie d'enfance.

A sa mort, n'ayant plus de famille, **l'hôpital de Niort hérita de ses biens**. En 1989, la municipalité de Bessines décida alors de racheter l'ensemble immobilier de 2 000 m² pour le **rénover en gîte d'étape, espace associatif et culturel** ainsi qu'une base nautique et un grand parc.



L'équipe **VO2 Bessines** a brillé lors des championnats départementaux sur piste des Deux-Sèvres, le 30 mai dernier. Deux coureurs Bessinois se sont imposés dans leur catégorie :

Jonathan BILLAUD champion Sénior des Deux-Sèvres sur 1500m en 4'00"91

Ludovic PERON champion Sénior des Deux-Sèvres sur 5000m en 17'09"21

Bravo également à **Paul MINEAU** vice champion Sénior des Deux-Sèvres sur 1500m en 4'37"69

Canicule - Pandémie - Isolement

Le CCAS et la Mairie de Bessines incitent les Bessinois isolés, dépendants ou en situation précaire à se faire connaître à la Mairie afin qu'une aide soit mise en place.

Vous avez un voisin, un proche concerné ? Informez la Mairie par mail ou par téléphone.

Inauguration

Une deuxième locomotive pour la zone de la Mude



Le 4 mai dernier à 8 h 30 précises, le nouveau magasin LIDL de la zone commerciale de la Mude a ouvert ses portes devant une foule de clients impatients de découvrir ce nouvel espace commercial et de profiter des promotions spéciales d'ouverture.

Auparavant, le 2 mai, avait eu lieu l'inauguration en présence de Jérôme BALOGE, Président de NIORT AGGLO, d'Olivier POIRAUD, Maire de FRONTENAY ROHAN ROHAN, vice Président du Conseil Départemental représentant Mme Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental, de Anne-Sophie GUICHET, conseillère départementale et de Christophe GUINOT, maire de BESSINES et de nombreux élus et personnalités autour de la direction régionale de LIDL et de l'équipe du magasin.

Monsieur LE HJER, Directeur Régional pour l'immobilier du Groupe LIDL a remercié Christophe GUINOT pour son implication avec l'équipe municipale pour faire aboutir ce projet malgré les contraintes réglementaires qu'il a fallu, ensemble, surmonter. Puis, il a précisé que cette ouverture a permis de créer 13 emplois en CDI. Enfin, il s'est félicité de la qualité de cette construction qui sera « une vitrine pour les autres projets du groupe LIDL et une locomotive pour la zone de la Mude ».



Crédit Photo : Commune de Bessines



Photo de droite : Olivier MERIAN, directeur régional Lidl, Jérôme BALOGE, Olivier POIRAUD, Anne-Sophie GUICHET et Christophe GUINOT.

Haies et biodiversité

Article rédigé par Jean-Michel PASSERAULT

Les haies

Il existe des types bien différents de haies sur la commune. Entre celles de nos lotissements, souvent composées d'espèces horticoles, et les haies champêtres des zones bocagères, on trouve tous les intermédiaires. Bien évidemment, toutes ces haies n'ont pas le même intérêt, les haies pavillonnaires se limitant souvent à un rôle de brise-vent et de séparation. Quant aux haies champêtres, beaucoup d'entre elles ont progressivement disparu ou trop souvent laissé la place à de ridicules cordons de végétaux maltraités...

Les services rendus par les haies

Les haies sont des éléments essentiels pour le maintien de la biodiversité. Elles constituent des habitats nécessaires à la reproduction de nombreuses espèces (mammifères, insectes, oiseaux...), et leur fournissent également la ressource alimentaire. On oublie souvent que les haies composées d'essences variées sont très favorables aux pollinisateurs, comme les abeilles sauvages ou domestiques. Elles constituent aussi le principal support de la « **trame verte** », en permettant par leur maillage d'établir des continuités écologiques et les déplacements nécessaires des différentes espèces. Les reptiles, mais aussi les hérissons ou certaines chauves-souris ont absolument besoin de ces couloirs écologiques.

Les haies rendent également des services agro-écologiques, en limitant l'érosion des sols par l'effet brise-vents, mais aussi en stockant l'eau dans le sol et en la restituant progressivement par évaporation. Par ailleurs, les écosystèmes qu'elles constituent permettent des équilibres favorables à la destruction, par leurs prédateurs, des ravageurs des cultures.

Les haies ont aussi un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique grâce à leur stockage de CO2, et sont à ce titre bien plus performantes que n'importe quel autre type de clôture !

Qu'est-ce qu'une haie fonctionnelle ?

Pour qu'une haie puisse assurer les services évoqués précédemment, **elle doit être composée de plusieurs niveaux (strates) de végétaux** : une strate **arborée**, lui donnant sa hauteur, avec des arbres de haut-jet ; une strate **arbustive**, faite de buissons et arbustes, qui confèrent une épaisseur suffisante ; et une strate **herbacée**, couvrant le sol de graminées et plantes à fleurs. Dans l'idéal, ce schéma se complète par talus, fossé et bande enherbée. Par ailleurs une haie fonctionnelle doit être constituée, pour chacune des strates, **d'espèces végétales variées**, et bien sûr locales et adaptées au type de sol. Si toutes ces caractéristiques sont réunies, on aura une haie très favorable à la biodiversité.

Quelles interventions sur une haie ?

Le mot d'ordre principal c'est « **respect** ». Toute intervention doit être guidée par le respect de la haie et des espèces qu'elle abrite. Ce qui ne signifie pas qu'on n'y touche pas !



Crédit Photos: Jean-Michel Passerault



La Tourterelle des bois souffre de la perte d'habitat causée par la disparition des haies

Ce qu'est une taille « irrespectueuse » (Bessines, janvier 2022)

Une taille latérale tous les deux ou trois ans permet de limiter son développement. De même, l'émondage, tous les dix ans environ, des arbres conduits en têtards permet de produire du bois de chauffage.

Ces opérations d'entretien doivent être pratiquées en automne-hiver hors période de reproduction, c'est-à-dire idéalement du 1er septembre au 15 mars. Doivent évidemment être proscrits les matériels inadaptés et les engins menés trop rapidement, conduisant aux infâmes broyages trop souvent constatés, et créant des dégâts irréversibles. La biodiversité s'enrichira si quelques éventuels arbres morts sont laissés en place. En résumé, **une haie doit garder sa fonctionnalité après les travaux d'entretien, en particulier grâce à une largeur suffisante.**

Les principaux outils de protection des haies

Le code de l'environnement protège les haies, en vertu de réglementations concernant le territoire de Bessines : **respect des objectifs du site Natura 2000** (contact : PNR Marais Poitevin), **arrêtés de protection de biotope sur les frênes têtards** (contact : Préfecture), **site classé du marais poitevin** (contact : DREAL Nouvelle Aquitaine) **et protection d'espèces protégées** (contact : Office Français de la Biodiversité).

Le code de l'urbanisme permet également de protéger les haies, en les classant comme Espaces Boisés Classés (EBC) dans le PLUI (contact : Commune et Communauté d'Agglomération)

La Politique Agricole Commune (PAC) interdit la suppression définitive d'une haie aux agriculteurs, **et interdit les interventions d'entretien du 1er avril au 31 juillet.**

Où avoir des conseils ?

Si vous avez besoin de conseils, les deux ressources incontournables sont le Parc Naturel du Marais Poitevin (<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>) et l'association Prom'haies en Nouvelle Aquitaine (www.promhaies.net).

Si vous constatez des atteintes sur des haies, France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine peut vous aiguiller sur les services et les collectivités à contacter, grâce à son programme Sentinelles : <https://fne-nouvelleaquitaine.fr/programmes/#sentinelles>

Signaler une destruction de haie, ce n'est pas faire de la délation, c'est défendre la biodiversité !

Commémorations du dimanche 8 mai 2022



En ce 8 mai 2022, nous avons commémoré devant notre monument aux morts le 77ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 qui a mis fin à la seconde guerre mondiale.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de celles et ceux qui sont morts, partout en tout temps, pour défendre nos libertés.

Cette commémoration a eu une singularité toute particulière cette année puisque la guerre est de retour en Europe après 77 ans de paix. Une pensée particulière a été adressée au peuple Ukrainien.

A l'issue de la cérémonie, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



De gauche à droite : Lucien BERRY, président des anciens combattants, Yves GOUSSEAU, Christophe GUINOT, maire de Bessines et Alain BREMAND
Crédit photo : commune de Bessines

Votre enfant rentre au collège ou au lycée et aura besoin d'utiliser les bus scolaires pour l'année scolaire 2022-2023

C'est le moment de l'inscrire sur le site de TanLib, avant le 31 juillet :

<https://www.tanlib.com/a-services-scolaires-5.html>



Fête de la Musique

DJ Animations
Groupes Restauration sur place
Feux d'artifice Buvette

Samedi 25 juin
à Bessines
Dès 19h. Zone de la Mude

La Municipalité, l'Association des Commerçants et le Comité des Fêtes de Bessines organisent une fête de la musique, **le samedi 25 juin, à partir de 19h sur la zone de la Mude.**

Au programme :

- 4 scènes pour découvrir des groupes locaux
- des animations pour les enfants
- restauration et buvette sur place
- feu d'artifice
- DJ set

Spectacle de l'école

Les enfants du groupe scolaire s'en sont donné à cœur joie lors de leur spectacle de fin d'année le 3 juin! Au programme, danses, hip hop et chants avec les Recycleurs de sons et la compagnie E.Go. Les familles et l'équipe enseignante ont passé une excellente soirée

Accueil à la Mairie

Accueil téléphonique : 05-49-09-10-64

Email : mairie@mairie-bessines.fr

Site internet : www.mairie-bessines.fr



Lundi de 8h45 à 12h, et de 15h45 à 17h30

Mardi de 8h45 à 12h

Mercredi de 8h45 à 12h, et de 15h45 à 17h30

Judi : mairie fermée

Vendredi de 8h45 à 12h, et de 15h45 à 17h30

Samedi sur rendez-vous uniquement

Publication

Directeur de la publication :

Christophe GUINOT

Date de bouclage :

2 juin 2022

Rédaction / conception :

Commission communication composée de Marcel BOEUF, Grégory PREUSS, Alain LUSSEAU, Patricia BIZARD, Isabelle ABDI, JEANNEAU et Bérenger BILLEROT

Édition : Mai- Juin 2022

Tirage : 900 exemplaires

ZapTV79